

Séance du 9 JUILLET 2020 (18h00)

Espace Montgolfier - DAVEZIEUX

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| Membres titulaires | : 56 |
| En exercice | : 56 |
| Membres suppléants | : 23 |
| Présents | : 54 |
| Votants | : 55 |
| Convocation et affichage | : 04/07/2020 |
| Président de séance | : Monsieur Simon PLENET |
| Secrétaire de séance | : Monsieur Carlos ALEGRE |

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.
 Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND).

CC-2020-172 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Annonay Rhône Agglo a créé, par délibération du Conseil communautaire en date du 11 janvier 2017, une régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo ».

En tant que telle, conformément aux dispositions des articles L. 2221-14 et R. 2221-3 du Code général des collectivités territoriales, la Régie est administrée, sous l'autorité de Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglo et du Conseil communautaire, par un Conseil d'exploitation et un directeur.

La régie est dotée d'un Conseil d'exploitation composé de trois conseillers communautaires. Il peut être élargi par l'intégration de deux intervenants à titre d'experts, pour être composé au total de trois à cinq membres.

Il revient au Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2221-14 du Code général des collectivités territoriales, de désigner les nouveaux membres du Conseil d'exploitation de cette régie sur proposition de Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglo.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire les candidatures suivantes :

- Frédéric GONDRAND
- William PRIOLON
- Yves RULLIERE

Intervenants à titre d'expert :

- Agnès REYNIER (inspectrice Education Nationale)

Conformément à l'article R. 2221-4 du Code général des collectivités territoriales, les statuts adoptés par délibération du Conseil communautaire en date du 11 janvier 2017, précisent les modalités de fonctionnement du Conseil d'exploitation ainsi que la durée du mandat des membres et leur mode de renouvellement.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2221-14 et R. 2221-2 à 8,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 11 janvier 2017 créant la régie des transports dénommée « Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo »,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE comme membres du Conseil d'exploitation de la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo, les conseillers suivants :

- Frédéric GONDRAND
- William PRIOLON
- Yves RULLIERE

Intervenants à titre d'expert

- Agnès REYNIER (inspectrice Education Nationale)

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Davézieux le : 15/07/20

Affiché le : 17/07/20

Transmis en sous-préfecture le : 17/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET

